



PROJET PEDAGOGIQUE

HORIZON VACANCES

Séjour 9-12 ans du 22 au 26 juillet 2024

LE PROJET PEDAGOGIQUE DU SEJOUR « HORIZON VACANCES »

L'ORGANISATEUR

Ce séjour est proposé par le Centre de Loisirs de Lannilis, un service géré par la Ville de Lannilis.

LE PUBLIC ACCUEILLI

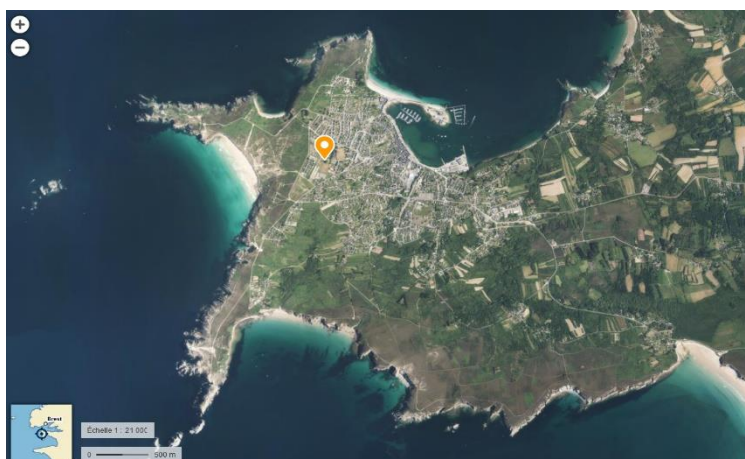
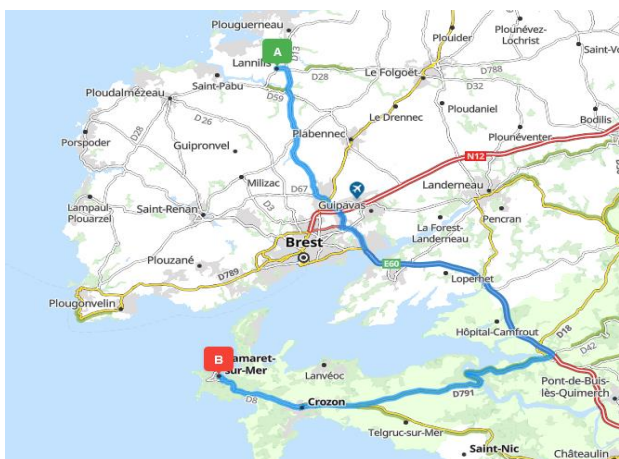
Le public accueilli concernera des enfants âgés de 9 à 12 ans du Centre de Loisirs de Lannilis. Cette activité accessoire accueillera un maximum de 24 enfants.

DATES DU SEJOUR

Ce séjour se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024, soit 5 jours et 4 nuits.

LE CADRE GEOGRAPHIQUE

Le séjour se déroulera à Camaret-sur-Mer, en presqu'île de Crozon.



L'HEBERGEMENT

Les enfants et l'équipe d'animation seront hébergés sous tente au camping municipal du Lannic (<https://www.camaret-sur-mer.fr/fr/decouvrir/camping-sejourner-camaret-sur-mer/camping-municipal>), sur les hauteurs du bourg de Camaret. Le camping 2 étoiles vaste et arboré est situé non loin des dunes sauvages de Pen Hat et à 15 minutes du port et des plages de Camaret.



LA RESTAURATION

La préparation des repas sera assurée par l'équipe d'animation. Les enfants pourront être associés à la préparation de certains plats. Le camp dispose d'une tente cuisine permettant la préparation des repas dans le respect des règles sanitaires. Les repas seront pris en commun sous un barnum situé dans le camp.

Prévoir un pique-nique ! Le repas du midi du premier jour est à la charge de la famille.

LES DEPLACEMENTS

Tous les déplacements seront assurés en car (par une société de transports). Sur place, les déplacements seront effectués à pied, sauf pour l'activité surf où un transport en minibus sera nécessaire.

L'EMPLOI DU TEMPS

Le programme suivant est donné à titre indicatif et peut varier en fonction des prestataires, des souhaits des enfants, des conditions météo et des opportunités d'animation.

Lundi 22 juillet 2024 :

- Rendez-vous à la maison de l'enfance à 9h30 (Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 si besoin par l'équipe du centre de loisirs).
- Départ vers 10h, direction Camaret en car.
- Pique-nique.
- Installation et découverte du camping et des environs.
- 16h30-18h30 : séance de surf pour le 1er groupe.

Mardi 23 juillet 2024 :

- Matinée au marché.
- Après-midi : séance de voile pour la moitié du groupe.
- 16h30-18h30 : séance de surf pour le 2e groupe.

Mercredi 24 juillet 2024 :

- Matin : séance de voile pour la moitié du groupe.
- 16h30-18h30 : séance de surf pour le 3e groupe.
- Nuit à la belle étoile.

Jeudi 25 juillet 2024 :

- Randonnée et pique-nique.
- Veillée barbecue.

Vendredi 26 juillet 2024 :

- Rangement du camp.
- Retour au centre de loisirs pour 18h.
- Accueil des familles entre 18h et 18h30

- L'activité surf sera assurée par l'école de surf Moby Dick de Camaret (<https://mobydick.fr/>) qui fournit le personnel d'encadrement qualifié, le matériel et les combinaisons. Les séances se dérouleront sur la plage de Kerloc'h, à 5 km du camping.



- L'activité voile sera assurée par le club Léo Lagrange de Camaret (<https://www.club-leo-camaret.com/>) qui fournit le personnel d'encadrement qualifié et le matériel. Prévoir des vêtements adaptés (cf. Trousseau)
- Les baignades se dérouleront sous périmètre sur la plage du Corréjou près du port de Camaret sous la surveillance d'un membre de l'équipe d'animation titulaire du brevet de surveillant de baignade (SB).



- Les autres temps d'activité seront proposés par l'équipe d'animation en tirant parti des opportunités locales, de leurs connaissances et des envies des enfants (cf. infra « un planning souple »).



Si tout au long de ce séjour, la **sécurité** (physique, morale, affective) et la **qualité dans les temps de vie collective** (repas, hébergement, activités proposées, etc...) seront les maîtres mots du projet de fonctionnement et au centre des préoccupations et des priorités, les buts du projet seront pour l'équipe pédagogique de :

- Permettre à chaque enfant de vivre un temps de vacances.
- Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles tout en favorisant son épanouissement.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe
- Permettre la découverte d'un environnement.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Considérant qu'un séjour peut être un lieu d'expérimentation des modes de démocratie, mais aussi un lieu de participation pour les enfants favorisant l'acquisition d'autonomie, la mise en place de cette participation nécessitera un accompagnement de l'équipe pédagogique et des actions ou des moyens qui seront les suivants :

- L'implication dans la vie quotidienne et les tâches collectives sera l'affaire de tous. Vivre en collectivité, c'est apprendre à vivre avec les autres et pour les autres.
- Chaque jour en fin de journée, une réunion sera organisée avec l'ensemble des acteurs du séjour (les enfants et l'équipe pédagogique) pour faire un point de situation sur le déroulement du séjour et sur tous les aspects de la vie collective. Ce temps de rencontre sera pour l'équipe pédagogique, un outil de régulation du groupe et de prévention des conflits, voire de négociations. Pour les enfants, ce doit être un moment qui devra permettre à chacun d'exprimer un point de vue et qui devra favoriser la communication et l'information dans le groupe.

En favorisant le pouvoir de décision des enfants nous essayerons de lui permettre de décider de ses vacances avec les autres.

Considérant qu'un séjour doit respecter et prendre en compte les rythmes de vie des enfants en vacances, l'organisation, la gestion de la vie quotidienne, les activités proposées prendront en compte les attentes et les besoins de chacun sous couvert de certaines règles en matière d'hygiène et de santé.

- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos. La prise en compte du rythme du public accueilli sera aussi l'une des préoccupations de l'équipe pédagogique pendant ce séjour. Des temps de sommeil suffisants seront proposés (réveil et/ou coucher échelonné qui s'accompagneront de petits déjeuners échelonnés, possibles temps calmes après le repas...). Offrir aux enfants des temps de récupération et leur permettre de « ne rien faire », c'est aussi répondre aux besoins et proposer aux enfants de vivre un vrai « temps de vacances ». Il convient de préciser que certains horaires seront fixés en fonction des activités.
- Le temps des repas. Le repas est un des temps forts de la vie en collectivité qui se devra d'être calme, convivial et où l'on pourra prendre son temps. Nous veillerons à respecter une notion d'équilibre alimentaire et d'hygiène (lavage des mains avant la préparation des repas, avant de passer à table...).
- L'alimentation. L'équipe pédagogique incitera les enfants à goûter à tout, sans jamais les forcer à finir ou à utiliser la privation comme moyen de sanction et veillera au partage et à l'alimentation de chacun.

Considérant qu'un séjour de vacances tend à favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, les activités proposées prendront en compte, là aussi, les besoins et les attentes des enfants, l'environnement naturel ainsi que le respect des rythmes du public accueilli.

- Un planning souple. Le planning des activités pour ce séjour sera fixé dans les grandes lignes (activités nécessitant des intervenants spécialisés, etc...). Cependant, les activités proposées par l'équipe pédagogique seront d'une part adaptées au(x) public(s) (matériel, environnement, etc...) et d'autre part, s'appuieront sur les capacités et les connaissances de l'animateur proposant l'activité. En aucun cas, les activités proposées ne devront s'apparenter à de « l'activisme » ou de « l'occupationnel ». Celles-ci auront un but éducatif et devront s'attacher à favoriser la découverte.

L'équipe d'encadrement envoie généralement des nouvelles aux familles une à trois fois maximum durant le séjour. Il s'agit d'emails groupés rapportant les événements majeurs de la vie du séjour. En cas de difficultés rencontrées avec un enfant, la famille reçoit des nouvelles personnalisées par email ou par téléphone.

LES RESSOURCES MATERIELLES

La mairie de Lannilis mettra à disposition de l'équipe d'animation tout le matériel nécessaire à la bonne marche du séjour. Tout l'équipement sanitaire, ludique et logistique est apporté sur le lieu de séjour par l'équipe d'animation.

Les familles sont chargées de prévoir tous les effets personnels des enfants. Une fiche « trousseau » est communiquée aux familles lors de l'inscription afin de faciliter la préparation du nécessaire.

Les bijoux, consoles de jeux, téléphones portables ou objets de valeur sont interdits lors du séjour ! La mairie de Lannilis ne pourra être tenue responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte.

Un maximum de 20 € d'argent de poche est autorisé sur ce séjour 9-12 ans. Il sera mis en sécurité par l'équipe d'animation en début de séjour et remis à chaque enfant quand il désirera l'utiliser.

Bonbons : merci de ne pas amener de bonbons ou de biscuits pour le séjour, pour des raisons d'hygiène dans les tentes (animaux) et pour éviter les tensions. Les occasions de manger des confiseries ne manqueront pas durant le séjour !

L'EQUIPE D'ANIMATION

L'encadrement de ce séjour sera assuré par :

- Patrick JADÉ, animateur responsable du séjour, qualifié BAFA et PSC1.
- Un(e) animateur(ice) assistant(e) sanitaire, qualifié(e) BAFA et PSC1.
- Deux animateur(ice)s qualifié(e)s BAFA.

Durant tout le séjour, l'équipe d'animation aura pour objectifs...

- D'assurer la sécurité physique de l'enfant durant toute la durée du séjour. Chaque animateur se devra de connaître le nombre d'enfant dont il a la responsabilité, d'être vigilant lors des déplacements pédestres et des activités, de connaître et de respecter la législation en vigueur.
- D'assurer la sécurité affective de l'enfant, par le biais d'un savoir être (par son langage et sa tenue). Dans un rôle de référent auprès des enfants, l'animateur se devra d'instituer les mêmes règles et d'avoir un discours commun et cohérent avec l'équipe. D'être à l'écoute des enfants, d'essayer de régler les conflits ou les différends.
- D'être attentive à la toilette quotidienne et au changement de linge des jeunes pendant la durée du séjour.
- D'être attentive à la propreté de l'hébergement et à son rangement.

L'organisation du travail dans l'équipe prendra en compte certains facteurs tels que les capacités et les compétences des animateurs, la définition des rôles et le degré de responsabilité de chacun. Ainsi, pour répondre au mieux au fonctionnement et aux contraintes du séjour, les tâches liées à la vie en collectivité seront réparties dans le temps entre les différents animateurs de l'équipe :

- Le responsable de séjour assurera la logistique des repas, l'équipe pédagogique la vie quotidienne.
- Un(e) animateur(ice) titulaire du PSC1 assurera le rôle d'assistant sanitaire. Il lui appartiendra de prendre connaissance des fiches sanitaires dès l'arrivée des enfants, d'informer et de veiller aux régimes alimentaires et des particularités médicales, du suivi des traitements (en étroite collaboration avec responsable du séjour) et de tenir à jour les trousseaux

pharmacie et le registre où seront notés les soins donnés aux mineurs. Il y aura une consultation chez le médecin pour tous les cas dépassant ses compétences.

- Le titulaire du Brevet de Surveillant de baignade sera responsable de la mise en place des conditions nécessaires à la baignade respectant les normes de sécurité de la DRJSCS.

L'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet se fera pendant et après le séjour et notamment :

- *Par l'observation des enfants sur le séjour par l'équipe pédagogique.* Sur l'implication et la participation de ceux-ci pendant les temps de vie quotidienne ou sur les activités proposées, mais aussi sur le déroulement du séjour et sur l'ambiance de celui-ci.
- *Par les temps de rencontres formels ou informels entre l'équipe pédagogique et les enfants pendant la durée du séjour de vacances.* Le temps de rencontre journalier permettra à chaque enfant, à tour de rôle, de s'exprimer sur les ressentis de sa journée, sur ce qu'il a fait ou qu'il souhaiterait faire,... Ce sera également un temps qui permettra de faire un point sur le déroulement du séjour (alimentation, hébergement, etc...).
- *Par les réunions entre l'équipe pédagogique, avant, pendant et après le séjour.* Les réunions d'avant séjour, permettront de préparer au mieux le séjour et les objectifs pédagogiques. Les réunions du soir pendant le séjour permettront à l'équipe de revenir sur les points et les demandes qui auront été suggérés par les enfants pendant le temps de rencontre journalier. Après, ce sera pour l'équipe un temps pour faire un bilan sur les aspects positifs et négatifs du séjour.

Au travers de l'analyse des informations collectées, les temps d'évaluation du projet auront deux buts :

- Permettre à l'équipe pédagogique de réguler, d'adapter et de modifier son action pendant le séjour.
- Permettre à l'organisateur, d'améliorer, de choisir des actions plus efficaces ou de modifier certaines démarches.

TARIFS

Pour les familles de Lannilis, Tréglonou et Kernilis, le tarif est déterminé en fonction du quotient familial :

Tarif selon le quotient familial				
< 650	651 à 754	755 à 1004	1005 à 1204	>= 1205
70.00 €	100.00 €	157.75 €	182.00 €	206.30 €

Pour les familles extérieures, le tarif est de 206.30 €.

Un service proposé par



Centre de Loisirs de Lannilis

Maison de l'enfance - St Sébastien 29870 LANNILIS

02.98.37.21.27. | centredeloisirs@lannilis.bzh | www.clsh-lannilis.com